



## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

**Pour les étudiants qui entrent en BTS 1, les inscriptions se tiendront :  
du Jeudi 13 au Vendredi 21/12/2018**

L'inscription est indispensable et obligatoire sauf à prendre le risque que l'élève ne figure pas sur les listes à la rentrée et/ou ne puisse être admis à l'internat.

### DOIVENT OBLIGATOIREMENT ETRE FOURNIS A L'INSCRIPTION

- Le dossier d'inscription et les fiches d'infirmerie dûment complétés
- 2 photos.
- L'autorisation préalable de prise de vue photographique ou d'enregistrement vidéo dûment signée
- La Charte Informatique dûment signée
- Le règlement de l'internat et de la demi-pension dûment signé
- Carte de couverture sociale en cours de validité (CAFAT/MUTUELLE ou AIDE MEDICALE)
- Une copie de la pièce d'identité ou du Passport en cours de validité
- Frais d'inscription en BTS : 20000 FRS
- Photocopie du RELEVÉ de notes du BAC

### Pour une première inscription au lycée de Poindimie

- Pages de vaccination du carnet de santé
- Un certificat médical d'admission scolaire
- EXEAT de l'établissement d'origine. Aucune inscription à l'internat ou à la demi-pension n'est possible sans ce document.
- La décision d'affectation.

### Participation à la vie de l'établissement

**FSE NON OBLIGATOIRE:** 1000 FCFP (Espèces ou chèque à l'ordre du FSE du Lycée de Poindimie)  
**UNSS NON OBLIGATOIRE:** 2000 FCFP à régler auprès de votre professeur d'EPS à la rentrée.

### Règlement des frais scolaires

Les frais d'internat et de demi-pension sont à régler au lycée le Mercredi 13 ou Jeudi 14 Février 2019.

**TARIFS et conditions** se reporter au document « *Règlement de l'internat et de la demi-pension 2019* »

Le **Fonds Social Lycéen** peut permettre d'aider les familles connaissant une situation difficile (prise en charge des frais scolaires, des fournitures, des frais de transport...). L'**Assistante Sociale** se tient à votre disposition au lycée le lundi matin et le vendredi matin. (Pensez à lui apporter les justificatifs de vos ressources et de vos charges).

### **AUTORISATIONS DE SORTIE DE L'ETABLISSEMENT POUR LES ETUDIANTS MINEURS**

**En classe de BTS :** Les étudiants mineurs sont autorisés à quitter l'établissement pendant les heures d'étude NON OBLIGATOIRE, ainsi qu'aux récréations du matin et de l'après-midi dans la zone réservée devant l'établissement. Les internes sont autorisés à quitter l'établissement le mercredi après midi de 13h à 15h avec autorisation parentale

### OBLIGATOIRE : Trousseau à fournir par la famille pour l'internat

2 draps du dessus, 2 draps du dessous, 2 enveloppes de traversin, 1 cadenas, des cintres, le nécessaire de toilette (dont serviettes hygiéniques pour les filles), du répulsif anti moustique et des vêtements de nuit.

**DEROULEMENT DE LA RENTREE et fournitures AU VERSO >>>**

# DEROULEMENT DE LA RENTREE SCOLAIRE

## ACCUEIL DES FAMILLES

De 8h30 – 11h30 / 13h30 - 16h30

### MERCREDI 13 FEVRIER 2019

Communes de Canala, Kouaoua, Ouegoa, Pouebo et de la côte ouest.

**Les parents repartent avec leurs enfants.**

### JEUDI 14 FEVRIER 2019

Communes de Hienghène, Houailou, Poindimié, Ponerihouen, Touho.

**Les parents repartent avec leurs enfants.**

## EN 5 ETAPES

**ETAPE N°1** : Règlement des frais scolaire à la gestion

**ETAPE N°2** : Règlement de l'assurance et des manuels scolaires auprès de l'APE.

**ETAPE N°3** : Attribution d'une chambre et de la literie aux élèves internes.

**ETAPE N°4** : Passage à l'infirmerie pour les familles non vues lors des inscriptions de décembre , ou problèmes médicaux, retour des PAI et des Protocoles d'Urgence.

**ETAPE N°5** : Passage à la vie scolaire pour les pièces non fournies en décembre.

## ATTENTION

Le vendredi **15 février 2019** est réservé à la rentrée des enseignants de l'établissement.  
**Il n'y aura pas d'accueil des familles.**

## RENTREE DES INTERNES

**DIMANCHE 17 FEVRIER 2019 à PARTIR DE 17H15**

## RENTREE DES CLASSES

**LUNDI 18 FEVRIER 2019 à 7h00**

**(Rentrée des élèves de BTS le lundi 25 février 2019)**

### Liste des fournitures « de base » pour l'année scolaire 2019

- agenda
- trousse et son nécessaire (stylos, crayons, gomme, correcteur, colle...)
- surligneurs
- règle (+ compas et équerre en classe de seconde, 1S et TS)
- classeurs (grand format)
- chemises plastiques grand format

- feuilles simples A4 grands carreaux
- feuilles doubles A4 grands carreaux
- intercalaires
- pochettes transparentes pour classeur
- porte-documents
- calculatrice modèle : Casio graph 35+E (aide à l'achat du gouvernement à demander à la MDE)

**Chaque professeur précisera à la rentrée s'il a besoin de matériel spécifique.**